

## DU COTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi : 14h / 17h  
Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h



- Exposition Csil : « Laisser filer » jusqu'au 12 février 2022.
- Mercredi 9 février à partir de 14h30 : Après-midi « Jeux »
- « Mercredi Lectures » : les 2 et 12 Février et « Bébés Lecteurs » le 23 février.

### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Un conciliateur de Justice tiendra une permanence en mairie tous les 1<sup>ers</sup> vendredis du mois sur rendez-vous pris en mairie au 03 26 48 50 03. Les domaines de compétences sont les suivants : litiges commerciaux (devis, bons de commandes, factures, contrats, etc...), ventes entre particuliers, différends entre les personnes, troubles de voisinage et relations entre locataires et propriétaires (plantations, loyers impayés, etc... problèmes de copropriété, litiges entre les consommateurs et les professionnels.

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, concernant « le nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Reims » présentée par la Communauté Urbaine du Grand Reims se déroulera du 1<sup>er</sup> février au 3 mars 2022. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence le samedi 12 février 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie.



# Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Décembre 2021 - Janvier 2022

\*\*\*\*\*

## Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Voilà pour la deuxième année consécutive des vœux qui ont une drôle de saveur, pourtant je suis réellement optimiste et je pense que nous sortirons de cette situation prochainement.

Les membres du conseil municipal et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter

Une agréable année 2022

et la meilleure santé possible.

L'histoire nous montre que chaque époque connaît une, voire plusieurs périodes difficiles : il y a eu de grandes épidémies, des guerres.. Nos ancêtres ont fait face courageusement. Il serait irréaliste de penser que nous aurions pu traverser les décennies sans encombre. Il convient donc d'être patients et de faire le nécessaire, chacun à notre niveau pour juguler cette épidémie.

Ce contexte nous aura fait comprendre concrètement le sens du mot adaptation. En effet, nous devons sans cesse nous plier aux nouvelles directives et j'avoue que parfois il y a de quoi s'y perdre.

Néanmoins, nous continuons à avancer dans nos réalisations. L'atelier communal est terminé, et plusieurs projets étalés sur les prochaines années sont à l'étude : la réhabilitation de l'ancienne école maternelle, l'implantation d'une vidéosurveillance et un aménagement du parc municipal.

Il est important dans une commune de créer des aménagements et d'innover mais il est tout aussi important d'entretenir les bâtiments existants. Nous devons faire face à des travaux urgents comme la réparation du campanile de la mairie dont le bois montre des signes sérieux de dégradation, la toiture du bâtiment des associations dans le parc devra être remplacée rapidement.

Cette année encore, malgré une réelle volonté de maintenir le repas des anciens, cela s'avère impossible. Les annulations s'enchaînent ce qui se comprend et la raison l'emporte donc, les membres du CCAS sont désolés pour tous ceux qui se réjouissaient à l'idée de cette journée festive.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, à venir nous rencontrer et à participer activement aux diverses manifestations.

Je vous renouvelle mes vœux à partager en famille.

Le maire

Nadine Poulain

Mairie de Jonchery-sur-Vesle  
Place René Sarrette  
51140 JONCHERY SUR VESLE

### Contacts :

03.26.48.50.03

mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

### Sites :

<http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h.

Jeudi de 16h à 18h.

### Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

### Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@wanadoo.fr

### La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

### Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché

51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

### Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

[www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

### Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

# PROPRIÉTAIRES, LE GRAND REIMS VOUS AIDE À AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

La Communauté Urbaine du Grand Reims a lancé le 31 août 2021, un nouveau dispositif d'amélioration et de transition énergétique. C'est un plan d'actions de 5 ans qui englobe une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et un accompagnement de tous les propriétaires sans condition de ressources.

Ce programme offre aux propriétaires l'opportunité de rénover leurs logements grâce à des aides financières exceptionnelles et à un accompagnement personnalisé.

### POUR QUELS LOGEMENTS ?

Les logements privés (sous condition d'ancienneté) situés sur le territoire de la communauté urbaine du Grand Reims.

### POUR QUI ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous condition)
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale) ou qui souhaitent remettre sur le marché un logement vacant

### POUR QUELS TRAVAUX ?

- Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...
- Maintien à domicile et adaptation du logement
- Remise aux normes de logement ancien ou dégradé
- Rénovation pour louer

Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment labellisés RGE.

### QUELLES SONT CES AIDES ?

De 2021 à 2026, bénéficiez d'aides financières exceptionnelles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Grand Reims !

### QUEL EST LE MONTANT DES AIDES ?

Des subventions ANAH pouvant atteindre 25 % à 60 % du montant HT des travaux éligibles.

### UNE PRIME COMPLÉMENTAIRE DU GRAND REIMS

- Sous conditions ANAH : prime de 2 000 € pour accompagner les travaux toutes thématiques
- Hors conditions ANAH : prime de 1 000 € pour accompagner les travaux de rénovation énergétique ou l'ingénierie de la SEM OKTAVE si projet de rénovation globale



### UNE DÉMARCHE DYNAMIQUE

- 1 Avant de commencer vos travaux, contactez l'équipe du COMAL-SOLHA 51 par téléphone au 0 800 77 29 30 - appels et services gratuits.
- 2 Un technicien du COMAL-SOLHA 51 se rend à votre domicile et effectue un diagnostic gratuit, sans engagement.
- 3 Votre conseiller du COMAL-SOLHA 51 vous aide à monter le dossier de demande de subventions.
- 4 L'ANAH et le Grand Reims vous notifient par courrier l'accord d'attribution des aides financières.
- 5 Une fois l'accord obtenu, vous pouvez commencer les travaux.
- 6 Le versement des subventions se fera après travaux sur présentation des factures.

⚠ Ne commencez pas vos travaux et ne signez aucun devis avant de recevoir les accords de subventions !

### DES CONSEILS GRATUITS

COMAL-SOLHA 51,  
l'expert de confiance pour votre habitat

Maison de l'Habitat  
33 rue Cérés 51100 REIMS  
0 800 77 29 30  
(appel gratuit)  
[opah.grandreims@solha.fr](mailto:opah.grandreims@solha.fr)

N'hésitez plus,  
renseignez-vous !

GRAND  
REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

AIDES AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS,  
PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET AUX COPROPRIÉTAIRES

Le Grand Reims met à votre disposition une équipe  
de professionnels pour :



Vous informer



Vous aider à  
définir votre projet



Vous assister  
techniquement



Vous rechercher  
des aides financières



Ne pas jeter sur la voie publique

## EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Extraits des délibérations

### Séance du 15 DÉCEMBRE 2021

#### **Délibération N° 2021\_11\_1 : AVENANT N°1 ENTREPRISE PINO.**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires au lot 08 peinture (entreprise PINO) sont nécessaires dans le cadre de l'opération. Ces travaux ont pour objet la mise en peinture 2 couches, y compris les préparations de la partie atelier du bâtiment technique communal. Ces travaux supplémentaires d'un montant de 1 332.24 € HTVA portent le montant du marché initial à 5 632.24 € HTVA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** le présent avenant et autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à cet avenant.

#### **Délibération N° 2021\_11\_2 : AVENANT N°1 ENTREPRISE EGGI.**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires au lot 09 électricité VMC chauffage (entreprise EGGI) sont nécessaires dans le cadre de l'opération. Ces travaux ont pour objet d'installer un point lumineux supplémentaire (projecteur extérieur) avec prise simple 2P + T plexo saillie du bâtiment technique communal. Ces travaux supplémentaires d'un montant de 463.11 € HTVA portent le montant du marché initial à 27 280.48 € HTVA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** le présent avenant et autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à cet avenant.

#### **Délibération N°2021\_11\_3 : AVENANT N°1 ENTREPRISE MISSENERD.**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de moins-value au poste « accessoires » du lot 10 (entreprise MISSENERD) sont nécessaires dans le cadre de l'opération. Ces moins-values portent sur les accessoires de toilette du bâtiment technique communal. Ces travaux de moins-value d'un montant de 380.99 € HTVA portent le montant du marché initial à 13 119.01 € HTVA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** le présent avenant et autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à cet avenant.

#### **Délibération N° 2021\_11\_4 : CONVENTION RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) avec le CDG de la Marne.**

**Le Maire rappelle à l'assemblée que** le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes. Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD. Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 400 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne.

#### **Délibération N°2021\_11\_4 : ENGAGEMENT CONCERNANT LA DEMATERIALISATION DES DONNEES ETAT CIVIL VIA LE SDFI.**

Madame le Maire expose la demande reçue de l'INSEE concernant la transmission des bulletins d'état-civil via le système SDFI.

Le SDFI (Système de Dépôt de Fichier Intégré) : système directement intégré dans le logiciel métier utilisé par la commune. Il permet le transfert à l'INSEE de fichiers au format normalisé sans passer par une passerelle intermédiaire.

L'engagement est signé entre la commune de JONCHERY SUR VESLE et l'INSEE avec le système SDFI concernant la transmission des bulletins d'état-civil.

**Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer l'engagement de la commune sur la transmission des bulletins d'état-civil à l'INSEE.

#### **Délibération N°2021\_11\_5 : PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE EN SALLE MULTI ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES.**

Vu la commission des bâtiments du 08 novembre 2021, Vu la présentation par Mme GERMOND Catherine et M. MARX Manuel du programme de réhabilitation de l'ancienne école maternelle en salle multi activités sportives et culturelle, Vu l'étude de faisabilité, avec renforcement de structure, Vu le besoin de la commune en salles multi activités sportives et culturelles,

Le Maire propose à l'assemblée, d'émettre un avis sur le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle en salle multi activités sportives et culturelles d'environ 695 m2 pour un coût estimatif de : 1 365 520 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité**, un avis favorable pour continuer à mettre en œuvre le projet dont la réalisation sera conditionnée par l'octroi des subventions possibles :

- donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,

- d'autoriser le Maire à déposer tous documents de demandes de subventions (DETR, Grand Reims .....).

### Séance du 19 JANVIER 2022

#### **Délibération D\_2022 01 01 : ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS.**

Vu la délibération n°CC-2021-111 du conseil communautaire du 24 juin 2021 créant le fonds de soutien aux investissements communaux et adoptant son règlement,

Vu la délibération n° CC-2021-320 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de JONCHERY-SUR-VESLE,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité** accepte le fonds de concours de la Communauté Urbaine du Grand Reims, pour un montant de 80 000 € pour le projet de réhabilitation de l'école maternelle et autorise Madame le Maire à signer tous documents correspondants notamment les conventions.

#### **Délibération D\_2022\_01 02 : REMBOURSEMENT ACOMPTE SALLE POLYVALENTE.**

Vu la demande écrite d'annulation de la salle polyvalente pour la location du week-end du 17 décembre 2021, en conséquence de la crise sanitaire,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de rembourser à titre exceptionnel l'acompte de la salle polyvalente de 150 €.

-----

#### **Madame le Maire doit informer le Conseil Municipal sur la réforme des garanties accordées aux agents en ce qui concerne la complémentaire santé.**

Une partie des complémentaires santé sera pris en charge par les collectivités La mesure s'étendra progressivement à tous les agents entre 2021 et 2025.

## Informations diverses

#### **Madame le Maire :**

- La rétrocession à la commune des espaces verts du Parc aux Daims a été signée le 4 janvier devant notaire.

- Monsieur le Préfet a demandé la listes des festivités qui doivent se dérouler jusqu'à fin septembre et le public attendu.

-Il conviendra de revoir la numérotation des habitations et commerces sur le haut de la Nationale suite au déplacement de la Zone du magasin Leclerc.

On constate que la pose de nouvelles poubelles était nécessaire car elles sont bien utilisées. Il est rappelé que les bouches d'égout ne font pas partie de ces nouvelles poubelles. Une personne a été surprise à y jeter tous ses journaux publicitaires et d'autres y dépose les sacs de déjections canines (55 sacs).

- Madame le Maire fait part des vœux reçus en mairie.

#### **Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :**

Nous avons prolongé l'adhésion à la plateforme Ma Mairie En Poche pour une nouvelle année. Cette application facile d'administration, rend un service apprécié par la population. Retrouvez toutes les informations pratiques sur le site de la commune dans la rubrique **Vie Municipale** puis **Ma Mairie En Poche**.

Un plan du village avec le positionnement des entreprises/commerçants ayant leur siège dans la commune sera publié très prochainement. Nous communiquerons en temps et en heure. Si vous ne vous êtes pas fait référencer vous pouvez encore le faire pour une prochaine mise à jour. Les informations sont sur le site de la commune dans la rubrique **Entreprises, commerces et associations**.

Nous travaillons actuellement à la réalisation du Bulletin Municipal n°2 qui reviendra sur les actions réalisées au sein de la commune en 2021. Il devrait être distribué courant mars prochain.

#### **Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :**

La volonté de la commission d'élaborer une décoration naturelle et basée sur le recyclage et développement durable a été satisfaisante et a plu à beaucoup d'entre vous. Nous continuerons sur cette belle lancée.

La nature va commencer à nous offrir de beaux rayons de soleil ce qui va favoriser la pousse de nos plantations. Le fleurissement de printemps -été est sur le point d'être choisi et nous aurons le plaisir de vous convier à l'embellissement de notre beau village.

La commission a de nombreuses idées , tout ne peut pas se faire en même temps mais les projets égayent le quotidien...

N'oubliez pas , si vous souhaitez vous joindre à nous, il suffit de vous faire connaître auprès de la mairie .

#### **Monsieur Christophe NILLESSE, Conseiller municipal délégué à la sécurité et à l'aménagement :**

La commission sécurité et aménagement débute l'année avec de nombreuses actions en cours. Nous nous informons notamment que nous allons installé un second radar pédagogique mobile dans la Rue de Branscourt avec le concours de la commission Espaces Verts et Voirie présidée par Monsieur Marx.

Par ailleurs, la commission va bientôt se réunir pour planifier nos sujets de travail pour 2022.

#### **Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :**

L'entreprise SRE est venue installer les rayonnages dans le bâtiment communal. Le déménagement est imminent.

Nous sommes en attente d'un second devis pour la réfection du campanile de la mairie.

#### **Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative.**

L'année 2022 se place sous le signe de l'espoir.

Nous souhaitons vous proposer tout au long de l'année diverses manifestations qui nous permettrons de passer ensemble des moments conviviaux.

Nous organiserons le 05 mars à 20h30 dans la salle polyvalente une soirée quizz animée par Ruben. Les modalités de cet événement vous seront transmises ultérieurement. L'entrée sera gratuite.

Les associations recevront début février le dossier de demande de subvention. Elles seront conviées par la commission à présenter leur dossier le 05 mars au matin. Suite à cette réunion, la décision d'attribuer les subventions sera prise.

#### **Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :**

Les membres de la commission médiathèque vous souhaitent une très belle année 2022. Quoi de mieux que la culture pour vous détendre, vous faire rire, vous évader et vous plonger dans des découvertes insoupçonnées !

Dès ce mois de janvier, « Laissez filer » votre imagination grâce à l'exposition de la dessinatrice Csil et aux divers ateliers autour de son univers.

La lecture sera mise à l'honneur lors de la venue du Collectif Eutectic dans le cadre de la Nuit de la lecture, mais aussi par les nouveautés et par vos rendez-vous hebdomadaires animés par les bénévoles.

Si vous avez manqué le programme trimestriel, le flyer reste à disposition à la médiathèque.

### **DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

**Depuis le 1er janvier 2022**, un usager peut déposer sa demande de permis de construire, déclaration préalable,... en enregistrant les documents sur une clé USB à déposer en mairie ou en envoyant les documents par mail à :

**urbanisme.joncherysurvesle@gmail.com**